



## CONSEIL MUNICIPAL 5 février 2018 – 18h30 Compte rendu

L'an deux mille dix-huit, le 5 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Luc Alibert, Maire.

Présents : MM. MMES, ALBOUI Alain, ALIBERT Jean-Luc, CERESOLI Alain, DELORME Michelle, DELPAS Corinne, DIDIER Robert, GAU Laure, GAYRAUD Cristelle, HANNELAIS Virginie, MOREAU Janick, RIVES Jean Marc, VETTORETTO Serge.

Pouvoirs : Mme BAUDOING donne pouvoir à Mr ALIBERT, Mme CAVAILLES donne pouvoir à Mme GAYRAUD, Mr PRADELLES donne pouvoir à Mme GAU, Mme SALVAT PAGES donne pouvoir à Mr VETTORETTO, Mr SOULIE donne pouvoir à Mme DELORME.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2018.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr VETTORETTO Serge est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

### **Délibération 2018 01 - Motion de soutien au dossier déposé par les services de l'Etat (DREAL Occitanie et Préfecture) auprès du Ministère des transports pour le Conseil d'Etat dans le cadre du projet autoroutier.**

Mr le Maire de Soual informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet autoroutier et rappelle le contenu du dossier qui sera déposé par les services de l'Etat (DREAL Occitanie et Préfecture) auprès du Ministère des transports pour le Conseil d'Etat

Vu le dossier transmis par la DREAL Occitanie à la mairie de Soual présentant les études et aménagements à réaliser dans le cadre de la réserve n°3 du dossier autoroutier,

Considérant que les aménagements proposés correspondent à une mise en sécurité de l'itinéraire de substitution sur la commune de Soual et qu'ils sont quantifiés à hauteur de 397 500€,

Considérant que ces aménagements prennent en compte les éléments de la réserve n°3 suite à l'enquête publique,

Suite aux différents échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Soual décide, à l'unanimité :

- D'apporter son soutien au dossier déposé par les services de l'Etat (DREAL Occitanie et Préfecture) auprès du Ministère des transports pour le Conseil d'Etat dans le cadre du projet autoroutier ;

- De rappeler l'urgente nécessité d'améliorer l'attractivité, l'accessibilité et la compétitivité de nos territoires, agglomération et communautés de communes du Sud du Tarn, en complétant leurs infrastructures de communications ferroviaires, aériennes et numériques, par une autoroute moderne et sûre ;

- D'autoriser Mr le Maire à transmettre un courrier aux services de l'Etat pour le Conseil d'Etat visant à apporter le soutien des élus de Soual sur les bases du dossier précité.

Le 05 février 2018

Mr Jean Luc Alibert, Maire de Soual

